

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 25 février 2008
Présidence de Mme Claire Glauser, présidente

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris la Présidente, 64 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Koraljka Bandack, Françoise Gretillat, Laurence Keller, Angèle Lara, Laetitia Nieto, Rose-Marie Notz, Catherine Rollandin

MM. René Boillat, Jean-Michel Broggio, Darel Cedraschi, Jean-Michel Clerc, Roland Dumas, Thierry Janz, André Kudelski, Patrick Marguerat, Olivier Paschoud, Christophe Tribolet, Alain Vuithier

Absents : MM. Philippe Mingard, Jean-Jacques Pasche, Philippe Pilet

Le quorum étant atteint, **la Présidente** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

La Présidente signale une erreur au point 7 de l'ordre du jour, il s'agit du caveau Nord-Ouest et non pas du caveau Nord-Est.

1. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS

M. **Yorick Delaunay**, du groupe des Verts, domicilié au Ch. de la Sapelle 15, qui remplace M. Christian van Singer, démissionnaire, est assermenté.

M. **Vincent Dozin**, du groupe radical, domicilié au Ch. des Pâles 2, qui remplace M. Pascal Thibaud, démissionnaire, est assermenté.

M. **Yves Chaperon**, du groupe radical, domicilié à la Grand-Rue 43, qui remplace M. Yves Kissling, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2007

La Présidente signale que le procès-verbal n'était pas signé, car elle n'a pas eu le temps de le faire avant la mise sous plis. L'original a été signé. Il y a deux coquilles : au point 5 il s'agit des crédits supplémentaires au budget 2007 et non pas au budget 2006, au point 6 il s'agit du budget 2008 et non pas du budget 2007.

M. **Jacques-André Conne** précise qu'à la page 12, concernant la bibliothèque scolaire, il faudrait mettre « une bibliothécaire sera engagée à temps partiel par la Commune et son salaire sera remboursé par l'Etat ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente a assisté le 10 décembre au rapport de police.

Le 24 janvier elle a été invitée à la Villa Mégroz pour assister à la réception organisée par la Municipalité en l'honneur de l'élection au Conseil National de M. Christian van Singer.

Le 22 février elle a reçu la lettre de démission de Mme Laetitia Nieto, du groupe UDC.

La Présidente donne les résultats des votations fédérales du 24 février.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Jean-François Borgeaud du groupe des Verts dépose une motion relative à l'introduction d'un congé paternité pour le personnel communal.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1126/2008 CONCERNANT LA MODIFICATION ENTRE ACTIONNAIRES GEDREL SA ET LA COMMUNE DE LUTRY

Au pupitre **Mme Alessandra Silauri**, présidente rapporteuse des Verts de la commission souligne qu'il s'agit d'une simple modification juridique et formelle. La participation de la commune à la société GEDREL ayant été décidée en 1996 par le Conseil communal.

Elle précise que dans le texte de la Convention, à l'article 1 figure une référence à la loi vaudoise sur la gestion de déchets, article 13. Cette loi ayant été abrogée, l'article correspondant dans la nouvelle loi est le 16.

La commission unanime demande d'accepter la conclusion du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gaston Asper considère que comme la référence à la loi a été modifiée, l'avenant qui corrige uniquement la durée de la législature, doit corriger aussi l'article 13 par l'article 16.

Mme Aude Savoy répond que la loi sur les déchets a été abrogée et remplacée par une autre loi qui a repris le même principe des périmètres de gestion. L'avenant doit modifier la durée de la législature, mais il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la Convention au niveau de la numérotation des articles.

La discussion étant close, **le Conseil adopte la conclusion du préavis** (une abstention), à savoir :

Approuver l'avenant 1 aux conventions entre actionnaires conclues en 1996 et 2003 entre les communes de Belmont-sur-Lausanne, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Lausanne, Lutry, le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Pully, Paudex, Savigny et GEDREL SA

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1127/2008 CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU DE GAZ NATUREL ET AMÉLIORATION DES RESEAUX D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA RUE DU BOURG, A LA RUE DU VOISINAND ET AU CHEMIN DE LA CULTURAZ TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DE LA RUE DU BOURG ET DE LA RUE DU CHATEAU

M. Claude Weber, président rapporteur socialiste de la commission, signale une petite erreur dans le rapport concernant le numéro du préavis, il s'agit du no.1127/2008 et non du no.1117/2008.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Gaston Asper propose que la modification d'éclairage prévue au Voisinand soit aussi étudiée à la rue du Bourg et à la rue Verdaine.

M. Willy Blondel estime que l'éclairage actuel convient parfaitement à la rue du Bourg. Les ampoules ont récemment été remplacées par des ampoules économiques. Néanmoins une petite étude peut être faite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux des Services industriels pour l'extension du réseau de gaz naturel et l'amélioration des réseaux d'eau, d'électricité et d'éclairage public à la rue du Bourg, au Voisinand et au chemin de la Culturaz ;
2. accorder à la Municipalité les crédits nécessaires aux travaux des Services industriels, soit la somme de Fr. 1'687'580.- se répartissant comme suit :
 - Fr. 798'550.- pour le service du gaz
 - Fr. 660'880.- pour le service des eaux
 - Fr. 147'350.- pour le service de l'électricité
 - Fr. 80'800.- pour l'éclairage public
3. admettre les modes de financement proposés pour les dépenses de chaque service des Services industriels

M. Bernard Hagin émet le **vœu** suivant : que par analogie à ce qui a été établi pour le réseau d'eau et le réseau électrique, la Municipalité puisse avoir une autorisation de procéder aux travaux d'extension sans passer par la voie de préavis. La limite d'investissement sera la même que celle appliquée respectivement au service des eaux et au service de l'électricité.

M. Claude Weber pense que le gaz étant nouveau sur la Commune, il faudrait laisser le Conseil communal s'exprimer quand il y aura une extension du réseau, car il s'agit d'une création et non pas d'une modification ou réparation.

M. Bernard Hagin répond que le principe du gaz naturel a été adopté, de même que les modes de financement et de facturation. Les travaux d'extension du réseau du gaz se feront dans la mesure du possible en même temps que les travaux des SI sur le réseau électrique et de l'eau.

M. Gaston Asper souhaiterait que le Conseil communal soit informé de la position financière avant et après les travaux envisagés.

M. Denis Aguet estime qu'il faudrait un plan directeur ou l'intention de la Municipalité pour les prochaines années pour entrer en matière sur la proposition de M. Hagin. Un feu vert global est prématuré.

M. Willy Blondel souligne que la problématique du gaz sera d'ordre économique, il y aura un problème de rentabilité. La Municipalité serait d'accord de simplifier la tâche, en évitant de faire des préavis municipaux. Il ne faut pas oublier l'accord existant avec la Commune de Lausanne. Il assure une transparence absolue au niveau des comptes.

7. PREAVIS MUNICIPAL NO 1125/2008 CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU LOCAL DE L'ANCIENNE CAVE DE L'ASSOCIATION VITICOLE SIS AU NORD-

QUEST DE LA COUR INTERIEURE DU CHATEAU DE LUTRY ET LA
DONATION DE M. WALTER MAFLI, ARTISTE PEINTRE LUTRYEN

Mme Anne-Laure Reymond, présidente rapporteuse radicale, lit le rapport de la commission, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

La discussion n'étant pas demandée elle est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil à l'unanimité, à savoir :

1. admettre la donation d'un montant de Fr. 150'000.- de M. Walter Maflì ;
 2. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du local de l'ancienne cave de l'Association viticole sis au Nord-Ouest de la cour intérieure du Château de Lutry, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
 3. accorder le crédit nécessaire à cette réalisation, soit la somme de Fr. 350'000.- ;
 4. admettre le mode de financement proposé.
8. PREAVIS MUNICIPAL NO 1129/2008 CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DES ANCIENS LOCAUX DE LA POLICE ET DU CONTROLE DES HABITANTS

Au pupitre **M. Olivier Rodieux**, président libéral de la commission lit le rapport de la commission.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter la conclusion du préavis.

M. Charles Chappuis, membre de la commission, émet un **vœu**. Il souhaiterait la suppression, dans le couloir, du mur qui s'avance dans le passage du bureau du contrôle des habitants au bureau AVS, et le déplacement de la salle d'attente en direction du bureau du contrôle des habitants. Il ne faudrait pas réhabiliter la porte du côté du bureau AVS, pour une question de sécurité. La rampe extérieure pourrait alors être construite le long du mur avec une déclivité de 6% et non de 8,2%, ce qui correspond aux normes SIA. Il faudrait casser la rigueur de l'escalier de l'entrée principale en le faisant en arrondi.

La discussion est ouverte.

Mme Barbara Roulet considère important que la rampe ne dépasse 6% de déclivité .Elle demande si un autre pavage est prévu dans la cour, car le pavage actuel n'est pas indiqué pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. Adalbert Martin trouve très cher le prix de 550 francs le m3. Il demande si la commission s'est penchée sur ce problème.

M. Olivier Rodieux répond que c'est en effet le cas. Il faut faire un grand travail de rénovation, de la dalle au toit et toute l'isolation phonique, ce qui explique le prix élevé.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond à M. Chappuis que le déplacement de la salle d'attente et les armoires du contrôle des habitants ne permettrait pas d'intégrer les bureaux existants pour le contrôle des habitants.

La Municipalité veut réhabiliter la porte côté AVS, puisqu'elle existe déjà.

Il répond à Mme Roulet que sa réaction est justifiée. Une solution va être trouvée pour faire un cheminement dans les pavés.

En réponse à M. Martin, M. Schlaeppli explique qu'il s'agit d'un assainissement complet du bâtiment. Celui-ci faisant partie intégrante du Château, qui est un élément du Patrimoine national, la réhabilitation doit être faite dans les règles de l'art.

M. Adalbert Martin demande à la Municipalité d'être plus précise dans son descriptif des travaux, lorsqu'elle aura un nouveau projet.

M. Gaston Asper demande si l'accès extérieur par la route cantonale va être utilisé et si les grilles des fenêtres vont être gardées.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que la porte va être condamnée et les grilles gardées.

M. Michel Reigner s'inquiète pour l'accès des handicapés et veut savoir si les trottoirs seront adaptés.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli remarque qu'il y a des contingences, d'une part la garde d'un patrimoine tel qu'il est, et d'autre part adapter ce patrimoine aux contraintes architecturales liées aux handicapés. La problématique du trottoir n'a pas été étudiée, on pourrait entrer par la petite porte côté sud où il n'y a pas de trottoir.

M. Claude Weber pense que le fait que la porte d'entrée côté AVS donne sur la salle d'attente est un argument en faveur de la condamnation de cette porte.

La parole n'est plus demandée et **les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil à l'unanimité**, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement des locaux de la police et du contrôle des habitants, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
 2. accorder le crédit nécessaire à cette réalisation, soit la somme de Fr. 400'000.- ;
 3. admettre le mode de financement proposé.
9. PREAVIS MUNICIPAL NO 1128/2008 RELATIF A L'AUTORISATION DE PLACER LES DISPONIBILITES DE LA TRESORERIE AUPRES D'ETABLISSEMENTS ET DE COLLECTIVITES SUISSES

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président rapporteur libéral de la Commission des finances lit le rapport. La commission s'est penchée sur l'analyse du niveau de sécurité de ces placements. La bonité du débiteur a été leur priorité.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Lilly Bornand demande si la commission a pensé à un placement responsable, les fonds éthiques et écologiques se multiplient en Suisse. Le groupe des Verts propose de placer 10% des fonds disponibles dans des placements responsables.

M. Christophe Gessner explique que la commission a privilégié l'appréciation de la bonité. Les fonds de placement sont à écarter puisqu'il s'agit de placer des liquidités entre 1 et 6 mois.

M. Adalbert Martin se demande, si un prêt lutryen de 2'000'000.- à la Commune de Lausanne, pourrait être remboursé à court terme par cette dernière.

M. Christophe Gessner affirme qu'une commune vaudoise dont on a vérifié la solvabilité, est en mesure de rembourser sa dette à tout moment.

M. Bernard Hagin estime que l'on mélange les placements à long terme et la gestion de trésorerie. Les placements pour gérer la trésorerie sont des placements à court terme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet au vote les conclusions du rapport de la commission. **Le Conseil adopte les conclusions** (3 abstentions), à savoir :

accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2006-2011, dès l'adoption du présent préavis, une autorisation générale de placer les disponibilités de la trésorerie selon les critères suivants :

- auprès des Communes vaudoises, au maximum CHF 2'000'000.- par commune, après vérification de la bonne solvabilité de celles-ci
- auprès des établissements bancaires suivants :
Crédit Suisse Holding
UBS S.A.
Banques Cantonales suisses
Banque Raiffeisen
- Auprès de Postfinance

10. NOMINATION DE TROIS REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Les présidents de groupe présentent 3 candidats pour 3 postes à pourvoir, la votation a lieu à main levée.

Sont élus :	Mme Catherine	PERROTTET	(socialiste et indép.de gauche)
	MM. Thierry	BUCHE	(libéral)
	Jean-François	BORGEAUD	(vert)

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **510/2008** *Séances du Conseil communal*

Dépôt de préavis

Extension du cimetière de Flon-de-Vaux

Réhabilitation du traitement biologique à la STEP

Octroi de la citoyenneté d'honneur à M. Walter Maflì, artiste peintre lutryen

12. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Borgeaud développe sa motion relative à l'introduction d'un congé paternité pour le personnel communal. Il propose d'introduire un congé paternité rémunéré de 6 journées à prendre sur une période de 365 jours, lors d'une naissance ou d'une adoption. S'il s'agit d'une naissance, respectivement d'une adoption multiple, le congé paternité est multiplié d'autant.

La discussion est ouverte.

M. Sébastien Rod estime qu'avec cette motion on fait une différence entre le privé et le public, il préfère attendre que ce sujet soit passé via une loi au niveau cantonal.

M. Claude Manoli informe avec humour que le groupe UDC ne soutiendra pas la motion proposée. Il s'inquiète surtout au sujet de la réaction possible de la majorité des contribuables de la commune qui ne bénéficient pas d'une telle générosité de leurs employeurs.

M. Claude Weber rappelle que cette proposition avait déjà été faite il y a quatre ans, par M. Denis Aguet. La proposition est intéressante et ne représenterait pas une grande charge financière pour la Commune.

M. Christophe Gessner remarque également, comme M. Weber l'a souligné, que le Conseil communal s'était déjà déterminé il y a quatre ans à ce sujet.

M. Denis Aguet soutient la motion et pense que l'engagement financier est dérisoire.

Mme Alessandra Silauri souligne que ce congé paternité existe déjà dans de nombreuses entreprises du secteur privé.

M. Michel Reigner soutient la motion, en soulignant qu'il faut donner leur chance aux jeunes parents actuels.

M. Sébastien Rod précise que ce sont les grandes entreprises qui peuvent le faire, une telle décision est plus difficile pour les indépendants et les PME.

M. Charles Chappuis s'interroge sur l'élan de générosité vis à vis des employés communaux.

M. Jean-François Borgeaud répond de manière générale aux différentes interventions. Plusieurs grandes sociétés et institutions publiques proposent déjà 6 jours de congé, voire même davantage. Il s'est basé sur le modèle de la Commune de Lausanne pour établir sa proposition du nombre de jours de congé. Il est d'avis qu'il faut essayer d'avancer et ne pas attendre que d'autres le fassent avant.

Mme Claude Yechouroun demande pourquoi répartir le congé sur toute une année.

Réponse de **M. Jean-François Borgeaud** : les premiers jours après la naissance ne sont peut-être pas les plus utiles pour un congé paternité, il est plus facile de prendre ces 6 journées réparties dans l'année.

M. Willy Blondel rappelle que le Conseil communal n'avait pas voulu de ce congé. Il donne quelques chiffres sur le nombre d'employés qui pourraient être concernés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation. **Le renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport est refusé** (23 avis favorables).

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Suite à notre course d'école à Sigriswil et à l'accueil en chansons qui nous avait été réservé, **Mme Juliette Goy** propose aux conseillers aimant chanter de former un « petit chœur des conseillers » afin de pouvoir recevoir nos hôtes éventuels en chansons. Première prise de contact le lundi 5 mai, 15min. avant le prochain conseil.

M. Denis Aguet demande à la Municipalité comment les deux caméras posées au poste de police ont été financées et pourquoi elles ont été dispensées d'un préavis au Conseil communal.

Mme Aude Savoy répond que toute pose de caméra dans le domaine public fera l'objet d'un préavis, comme ceci figure dans le règlement de police, mais pas la pose dans le secteur privé, or le poste de police incombe au secteur privé.

M. Jean-Christophe Piccard fait une interpellation concernant l'aménagement piétonnier du secteur des Moulins, concrètement du trottoir courant le long de la route du Crochet en direction de la route de Sermotier. Il considère que la situation à cet endroit précis est critique et qu'il est urgent d'achever les aménagements piétonniers débutés depuis plusieurs années.

M. Lucien Chamorel répond que cette problématique entre dans la réflexion générale de la Municipalité concernant ce secteur. La Municipalité attend quelques précisions avant de soumettre un préavis concernant tout ce périmètre.

M. Jean-Christophe Piccard estime que l'endroit est dangereux actuellement, il se demande s'il faut encore attendre pour faire un trottoir.

M. Pierre Bonjour, concernant le projet du PALM, est un peu déçu par la création d'un axe fort de trolleybus, il considère que cette solution est une demi-mesure. L'attractivité des transports publics sera très peu améliorée. La saturation du réseau continuera d'augmenter. Il émet le **vœu** que la Municipalité fasse preuve d'une attention soutenue, qu'elle défende les intérêts de la population, l'informe et la consulte.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'avec le bus à haut niveau de service, la vitesse commerciale sera augmentée. Il y aura aussi une augmentation de la cadence des trains sur la ligne CFF. L'offre en transports publics va être largement améliorée. Privilégier le tram au lieu du bus, n'était pas techniquement possible en raison de la voirie. Ou ne serait possible que dans un horizon beaucoup plus lointain.

M. Michel Reigner a reçu une copie d'un courrier adressé par l'association Pro vélo de Lausanne, aux Municipalités de Lausanne, Pully, Lutry et Villette, qui désire attirer l'attention sur le peu d'aménagements offerts aux cyclistes sur le parcours est de la sortie de Lausanne.

Il demande si la Municipalité a reçu ce courrier.

M. Lucien Chamorel répond que la Municipalité a bien reçu ce courrier et qu'elle va donner une réponse. Une étude sera nécessaire.

Mme Alessandra Silauri demande si la Municipalité va transmettre plus d'information au sujet de la Convention avec les SI de Lausanne.

M. Willy Blondel répond qu'il n'était pas très élégant de la part de la Municipalité d'avoir informé la presse avant le Conseil. Les délais étaient courts et il fallait maintenir une discrétion absolue. Il peut informer le Conseil que les prix seront compétitifs et inférieurs aux autres communes qui travaillent avec la Romande Energie. Au niveau politique, grâce à cette Convention de partenariat, il est important de pouvoir garder les SI et garder la proximité que l'on peut entretenir avec les citoyens.

Il propose de faire une communication municipale avec une synthèse de cette Convention.

Dates à retenir :

Inauguration de la garderie des Moulins : le lundi 31 mars à 18h00.

Inauguration du terrain de sport et 10^{ème} anniversaire du Port du Vieux Stand : le vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 juin.

Inauguration du poste de police ; le vendredi 23 mai de 16h00 à 20h00. Partie officielle à 18h30.

M. Michel Reigner émet le **vœu** suivant : les conseillers qui disposent d'une adresse de courrier électronique et qui donnent leur accord, pourraient recevoir les documents pour la séance du Conseil par ce moyen.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité est favorable, il convient d'examiner cette proposition avec le Bureau du Conseil.

La Présidente indique qu'il faudra envoyer un questionnaire à chaque conseiller.

M. Bernard Hagin n'est pas favorable à cette solution. Imprimer à la maison peut revenir plus cher que les photocopies, et avec un envoi en papier on est plus sûr de la réception.

M. Denis Aguet demande si les préavis et le procès verbaux vont rester longtemps sur le site de la Commune, cela éviterait de devoir garder les archives à la maison.

M. Willy Blondel dit que c'est tout à fait faisable et que la Municipalité va se renseigner sur le laps de temps durant lequel ces documents resteront sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, **la Présidente** lève la séance à 21h58.

La prochaine séance est fixée au 5 mai 2008 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

C. Glauser

P. Brentini